

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

**33 / 21\_184 - GESTION DES TROIS CENTRES SOCIAUX - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ALBI, LE CCAS D'ALBI ET LA CAF DU TARN**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Nathalie BORGHESE  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

-

**33 / 21\_184 - GESTION DES TROIS CENTRES SOCIAUX - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ALBI, LE CCAS D'ALBI ET LA CAF DU TARN**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 15 septembre 2021

**Service pilote : Logement**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

**Odile LACAZE, rapporteur,**

La Ville d'Albi a sur son territoire trois centres sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Cantepau, Veyrières-Rayssac et Lapanouse Saint-Martin).

Ces équipements de proximité, à vocation familiale et pluri-générationnelle, concourent à la dynamisation de la vie quotidienne et au développement social de ces territoires. Leurs missions d'accueil et d'animation globale répond aux besoins des habitants et des associations dans leur diversité.

La Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, la Ville d'Albi et son Centre Communal d'Action Sociale, animés d'une volonté commune, ont convenu des modalités d'organisation et de gestion partenariale des ces équipements publics de proximité en signant une convention d'une durée de cinq ans du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022. Cette convention a pour objet de « définir les modalités de partenariat pour les trois centres sociaux de la Ville : Cantepau, Adèle et l'Atelier ».

Afin d'assurer le suivi de cette convention, un comité de pilotage se réunit *a minima* une fois par an afin de « *pouvoir définir conjointement les orientations politiques et stratégiques de ces équipements* ».

Au regard des évolutions récentes intervenues dans l'organisation des équipements, notamment en terme de ressources humaines et de mouvements de personnels, en particulier pour la maison de quartier/centre social de Cantepau, le comité de pilotage du 25 juin dernier a convenu de la nécessité de procéder à l'actualisation de la convention partenariale par un avenant.

La convention pour la gestion des trois centres sociaux précise en effet dans son article 2 que « *toute modification de l'état du personnel doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention* ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de l'avenant à la convention de partenariat ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

le projet d'avenant à la convention de partenariat tripartite ci-annexé.

**AUTORISE**

madame le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer cet avenant.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 4 (Nathalie Ferrand-Lefranc, Pascal Pragnère, Jean-Laurent Tonicello et Nicole Hibert du "Collectif citoyens, écologistes et gauche rassemblée")

Unanimité

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*